

SEANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le dix huit novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **LAMPE Jean-Claude**.

Présents : MAZZINI Grégoire, CULEUX Xavier, RONSEAUX Jean-Noël, DAHLEM Patrick, LEVEAUX Philippe, MICHEL Jean, MABILE Gérald, CARRE Pierre, LESUEUR Jacky

Absents excusés : Thierry PROLA.

Secrétaire de séance : CULEUX Xavier.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

1 - PROJET PARC EOLIEN.

Monsieur Geoffrey MARX de la société GAM ENERGIE est venu présenter au conseil municipal un projet de parc éolien éventuellement situé sur le plateau de Courcelles-Sapicourt, Branscourt et Treslon. Les communes qui font parti de la Communauté de Communes Champagne-Vesle devront voter pour que cette dernière prenne la compétence qui lui permette de réaliser une étude de faisabilité. Si seulement 2/3 des communes de la communauté de communes qui représentent 50 % de la population votent positivement, la C.C.C.V obtiendra cette compétence. Ce projet sera ensuite soumis à la commission développement économique de la communauté de communes Champagne-Vesle. Dans tous les cas, lorsque le projet est finalisé et le lieu de l'implantation choisi, c'est le conseil municipal de la commune concernée qui délibère favorablement ou non.

Une majorité se dégage au niveau du conseil, pour préciser :

- qu'il faut être prudent sur ce projet, dont les impacts sonores et visuels peuvent être très importants au niveau du village,
- qu'il convient de bien vérifier si le fait de donner la compétence à la Communauté de Communes, ne retire pas de fait toute possibilité de décision à la Commune.

2 - DELIBERATIONS.

n° 15/2011 Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 sur les marchés publics et les délégations du service public,

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération n°66/2011 en date du 6 octobre 2011 de la Communauté de Communes Champagne-Vesle adoptant ce rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

n° 16/2011 Taxe d'aménagement à taux différencié par secteur.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,
Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 7 juillet 1997,
Vu la délibération n° 12/2011 en date du 7/10/2011 décidant l'instauration d'une taxe d'aménagement,
Considérant que le code de l'urbanisme prévoit la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement différenciée par secteurs du territoire,
Considérant que le territoire est inégalement équipé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
DECIDE
D'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 5 % dans les secteurs suivants définis au plan joint à la présente délibération :
- zone NAb et NA a en jaune sur le plan.

Cette décision de différencier la taxe d'aménagement par secteur s'applique pendant une durée d'un an reconductible. Le taux et le plan étant modifiables annuellement.
D'annexer le plan des secteurs définis ci-dessus au P.O.S.
De transmettre la présente délibération au contrôle de légalité et au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

n° 17/2011 Pose d'un robinet de puisage.

Le maire informe les conseillers sur la nécessité de poser un robinet de puisage avec vanne de vidange sur le mur extérieur de la salle des fêtes, afin de faciliter l'accès à un point d'eau pour l'employé communal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
DECIDE
La pose de ce robinet qui sera imputé en section d'investissement sur le compte 2313 opération 156 travaux mairie.
Le virement de crédits suivant :
- du compte 2315 opération 138 aménagement voirie la somme de 1000 euros
- au compte 2313 opération 156 travaux mairie la somme de 1000 euros.
Autorise le maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 18/2011 Achat d'un panneau d'entrée de village.

Le maire rappelle aux conseillers que sur le budget 2011 a été prévu l'achat de panneaux de voirie et plus particulièrement le remplacement du panneau d'entrée de village qui a disparu depuis un certain temps.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
DECIDE

La fourniture et la pose d'un panneau d'entrée de village, pour un montant de 1 880,00 € HT soit 2 248,48 € TTC. Cet achat sera imputé en section d'investissement sur le compte 2184 opération 159.

Autorise le maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

3 - QUESTIONS DIVERSES.

- **Galette des rois et vœux du maire** : La date retenue est le samedi 14 janvier 2011.
- **Colis des anciens** : Le montant du colis sera d'environ 30 euros.
- **Marche des élus** : Les documents de préparation seront de nouveau demandés à Monsieur Marc LE GALL. Une nouvelle réunion est prévue le samedi 28 janvier 2011 à 9 h 30. Tous les habitants seront conviés.
- **Cimetière** : Afin de connaître exactement les emplacements disponibles et avoir un plan représentatif du cimetière actuel, une topographie au 1/200^{ème} sera prochainement réalisée par le cabinet DUPONT.
- **P.O.S** : Le maire expose au conseil municipal son rendez-vous avec Mr THEUIL de la Direction Départementale du Territoire, rendez-vous au cours duquel a été évoquée la possibilité de procéder à la révision du P.O.S. Monsieur THEUIL se déplacera prochainement sur la commune afin de répondre aux questions du conseil municipal concernant une révision.
- **Bac à sel** : Messieurs Mabile et Carré se chargeront de mettre en place les bacs à sel dans les rues du village.
- **Syndicat scolaire** : Monsieur Xavier CULEUX informe le conseil sur l'avancée du projet de construction d'un bâtiment à vocation périscolaire. Les entreprises ont été choisies et les travaux doivent démarrer début janvier 2012. Le coût des travaux s'élève à 692 000 € HT qui sera diminué par les aides de la C.A.F, de l'Etat, du Département, de la Région et du Syndicat Scolaire. Sa mise en service devrait être effective pour la rentrée 2012.